



06 29 30 41 96
contact@af-actionformation.fr

ACTION FORMATION

www.af-actionformation.fr

Formation Santé, Sécurité, Conditions de Travail pour les membres du CSE (Articles L.4614-14 à 16, R.4614-21 à 29 du code du travail)



ORGANISATION DE LA FORMATION - Tarif : nous consulter

OBLIGATIONS LEGALES DU CHEF D'ENTREPRISE

Le chef d'entreprise est moralement et pénalement responsable de la sécurité des personnes de son entreprise. Il doit répondre à la loi 91-1414 du 31/12/1991 sur l'obligation de formation des membres du CSE sur la partie «Santé, Sécurité, Condition de Travail»

Public concerné

Cette formation s'adresse aux personnels membres du CSE

Méthode et Organisation

- La formation est dispensée sur la base **d'une stratégie pédagogique active**, basée sur les échanges et sur le retour d'expérience.
- Nous travaillons si possible avec **les données de l'entreprise** (indicateurs, comptes rendus Santé, Sécurité, Conditions de Travail du CSE, résultats des analyses, des études, des prélèvements, D.A.T...).
- Visite de l'entreprise
- Groupe de 3 à 10 personnes par session.

Durée

- 3 jours (21h00) pour les salariés membre du CSE de toutes les entreprises à partir de 11 salariés et jusqu'à 299 salariés, en renouvellement de mandat.
- 5 jours pour les salariés membre du CSE de toutes les entreprises à partir de 300 salariés.
- 5 jours pour tous les nouveaux élus au CSE sans minimum de salariés.

Outils pédagogiques

Support vidéo

Objectifs de la Formation

- Connaître le rôle, les attributions et les moyens du CSE en Santé, Sécurité et Condition de Travail
- Rendre le CSE autonome, efficace et constructif dans son fonctionnement et ses missions.
- Etre capable d'analyser les incidents, les accidents du travail et maladies professionnelles ou à caractère professionnel, et de construire un plan d'actions.
- Savoir analyser les risques et les conditions de travail, et de rechercher les actions de prévention.
- Faire du CSE, un interlocuteur privilégié de l'entreprise en matière de préventions des AT et MP.



PROGRAMME DE FORMATION

- Les dispositifs concernant la Santé, Sécurité et Condition de Travail.
- Les missions du CSE en Santé, Sécurité et Condition de Travail.
- Constitution d'un ordre du jour cohérent.
- Présentation de points de l'ordre du jour.
- Visite de l'entreprise.
- Les principes généraux de prévention.
- L'analyse des risques à priori, le mécanisme de l'accident et l'analyse d'accident (l'arbre des causes).
- Les incitations à la prévention.
- Les responsabilités civiles et pénales.
- Le document unique.
- Un point sur les TMS et les RPS.